

Point d'avancement - Centre de loisirs Monet

Présents :

- Nathalie Jaquemet – 1^{ère} adjointe - Ville de Bougival
- Justine Meyer – Directrice de Cabinet – Ville de Bougival
- Maryse Moreau – Membre du Conseil syndical
- Monique Grimber – Membre du Conseil syndical

Contexte :

La réunion a débuté par la lecture de la **Déclaration en Conseil Municipal du 6 février 2025** (voir PJ).

Le projet de construction du centre de loisirs Monet reste une priorité pour la ville de Bougival. Approuvé à l'unanimité en commission urbanisme, son permis de construire a été délivré sans recours, traduisant une large adhésion des riverains et des parties concernées. Toutefois, le contexte budgétaire contraint et la baisse brutale de la natalité ont conduit à ajuster le projet afin de garantir sa viabilité tout en maintenant son ambition qualitative et environnementale. Ce projet contribue également à valoriser le quartier, faisant de Bougival l'une des rares communes des Yvelines à porter des projets d'infrastructures majeurs.

État d'avancement du projet :

- Le projet est encore au stade préliminaire.
- Une démarche de réflexion globale a été engagée pour prendre en compte les besoins des Bougivalais, sur la base des différentes consultations menées.

Financements et contraintes :

- Les financements de la CAF sont strictement encadrés, avec des critères rigoureux. D'ailleurs, une grande salle mutualisée reste envisageable, mais dans un second temps, en raison des contraintes de financement imposées par la CAF
- Les finances du département sont fragilisées par les droits de mutation.

Aspects fonctionnels :

- Actuellement, le centre de loisirs fonctionne avec 4 classes intégrées à l'école. Le projet prévoit 6 à 7 salles dans un bâtiment de plain-pied, indépendant.
- Le centre sera opérationnel les mercredis. Pour les vacances scolaires, l'accueil sera redirigé vers le centre Peintre Gérôme.
- Les 3 Forêts sont favorables à une réduction de l'ampleur du projet mais souhaite que celui-ci anticipe une possible hausse de la population.
- Réflexion en cours sur les flux de circulation des parents.
- Réduction des m² prévue mais sans compromettre la qualité : respect des normes environnementales, bâtiment autonome avec système de chauffage propre.

Urbanisme et environnement :

- Le principe de renaturation de la cour d'école est validé par les 3 Forêts.
- Préserver le terrain de sport et les arbres existants est considéré comme essentiel par les 3 Forêts, ces éléments contribuant fortement à la qualité environnementale du quartier. La rénovation du terrain de sport est prévue dans le cadre du projet.
- Le bâtiment ne doit pas être entièrement fermé, afin de conserver une ouverture sur l'extérieur et favoriser son intégration dans l'environnement.
- Les toitures seront végétalisées, sans machinerie visible.
- L'installation de panneaux solaires fait encore l'objet de réflexions.

Bruit et circulation

- Les 3 Forêts soulignent la nécessité de ne pas créer de nouvelles sources de nuisances sonores, notamment en évitant l'aménagement d'un square de loisirs supplémentaire.
- Aucune nécessité identifiée de créer un chemin dédié entre la résidence et le centre de loisirs, selon les observations formulées par les 3 Forêts.

Calendrier prévisionnel

- Le projet nécessite un nouveau dépôt de permis de construire.
- Les travaux sont prévus à partir de juillet 2026, pour une durée estimée d'un an.

Prochaine étape

- Réunions en présence de l'architecte.

Document annexé :

- Déclaration en Conseil Municipal du 06 février 2025 (voir PJ).